SRA QUALIRIS CENTRE-VAL DE LOIRE

# Les 11 Catégories de dysfonctionnements graves et évènements à déclaration obligatoire pour les structures sociales et médico-sociales

## 1. Sinistre ou événement météorologique exceptionnel

- Incendie / Départ de feu
- Tempête
- Rupture fourniture gaz, électricité, eau liée à un évènement extérieur à l'établissement
- Inondation
- Impossibilité d'accéder à l'établissement par les voies d'accès habituelles (neige, inondation...)

## 2. Accident ou incident lié à une défaillance technique et événement en santé environnementale

- Légionnelles
- Maladies infectieuses
- Epidémie
- Intoxication
- Fuite Gaz
- Panne Ascenseur
- Défaillance alimentation/ qualité de l'eau
- Panne prolongée chauffage/ climatisation

## 3. Perturbation dans l'organisation du travail et la gestion RH

- Difficulté recrutement
- Turn-over important
- Vacance de post prolongée
- Grève / conflits sociaux
- Absence imprévue de plusieurs personnels

## 4. Accident ou incident lié à une erreur ou un défaut de soin ou de surveillance

- Chutes
- Non-respect de la prescription médicale
- Absence, erreur ou retard de PEC ou traitement
- Déshydratation
- Dénutrition
- Traitement inadapté
- Accidents corporels (chutes, fractures)
- Fausse Route
- Erreur adm. du médicament
- Escarres

## 5. Perturbation de l'organisation ou fonctionnement liée à des difficultés relationnelles récurrentes avec une famille ou des proches

- Demandes inadaptées
- Conflit Important ou obstacle à la pec
- Activités illicites
- Défiance vis-à-vis du personnel
- Menaces répétées à l'encontre des professionnels

## 6. Décès accidentel ou consécutif à un défaut de surveillance ou PEC

- Décès suite à une chute
- Décès suite à un accident de contention
- Décès accidentel
- Décès au cours d'une disparition inquiétante

## 7. Suicide ou tentative de suicide

- Suicide
- D'un usager
- Tentative de suicide
- D'un professionnel

## 8. Situation de maltraitance envers les usagers

- Privation de droit
- Violence Psychologique / morale
- Violence à caractère sexuel
- Défaut d'adaptation équipements aux PMR
- Violence verbale
- Isolement vis-à-vis des proches
- Violence physique
- Négligence grave et/ ou erreurs successives
- Maltraitance financière
- Comportement d'emprise

## 9. Disparition inquiétante

- Avec intervention de la Police et gendarmes
- Avec intervention des services de secours

## 10. Comportement violent au sein de la structure par un usager / manquement grave au règlement de fonctionnement envers un usager, un professionnel ou autre personne

- Violence à caractère sexuel
- Violence Psychologique / morale
- Violence physique
- Non respect des règles de vie en collectivité
- Violence verbale
- Pratiques ou comportements inadaptés ou délictueux

## 11. Actes de malveillance au sein de la structure

- Vols
- Sécurité des réseaux et cyberattaque (déclaration SSI via portail des signalements)
- Détériorations Volontaires

**OBLIGATION** de signalement aux autorités compétentes de tout dysfonctionnement grave et évènement

ACCÈS FORMULAIRE DE SIGNALEMENT

ACCÈS ARRÊTÉ DU 28 DÉCEMBRE 2016 RELATIF À L'OBLIGATION DE SIGNALEMENT DES STRUCTURES SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES

SRA MQR COM 2017 010 V3 - MAJ : Avril 2024